

## **INTRODUCTION DE PATRICK HALLINGER LORS DE LA REUNION**

### **« Création d'un IHS fonction publique »**

**28 mai 2014**

L'institut d'histoire sociale de la CGT a été mis en place en 1982., Georges Séguy lors de sa création déclarait : "nous avons en effet ressenti un vide dans la CGT , dû à l'absence d'un outil de nature à permettre à notre organisation syndicale, la plus représentative et la plus ancienne, celle qui a joué un rôle considérable dans la défense des intérêts des travailleurs , d'occuper sur ce terrain de l'histoire sociale la place qui lui revient pour assumer toutes les responsabilités qui lui incombent , dans ce domaine comme les autres... »

Aussi nous avons été naturellement conduits à combler le vide en créant notre institut d'histoire sociale. »

Ce propos trouve aussi à s'appliquer dans la fonction publique.

Le cheminement a été plus long dans la fonction publique malgré une forte sensibilité à la question des archives et de leur traitement.

Dès l'installation de nos organisations à Montreuil, un soin attentif a été porté à la conservation de nos archives. Cela est vrai pour l'UGFF comme pour ses composantes. Nous sommes en possession de ce fait d'un riche patrimoine d'archives.

Nous avons créé une coopération avec les archives de Bobigny.

Il est à noter que si l'histoire de l'UGFF s'arrête à 1981, il ya eu beaucoup de travaux touchant à l'histoire sociale dans nos organisations. Ce sont des éléments qui vont nous aider à aller plus loin.

En 2006, le bureau a traité des principes de mise en place. Le rapport qui a été présenté garde toute sa validité aujourd'hui.

Cette introduction portera sur 3 points :

- l'outil IHS
- les archives
- les initiatives

## **1- L'outil**

**L'outil, à quoi sert-il, comment peut-il fonctionner et quels sont ses moyens ?**

- **Les objectifs** qui sont ceux préconisés par l'IHS confédéral sont de 3 ordres :

1-le collectage et le traitement d'information et de documents de toute nature se rattachant à l'histoire sociale française et internationale pour notre secteur d'activité et leur exploitation à des fins de formation et de recherche historiques.

2-la mise en œuvre d'études, de recherche et de larges confrontations dans notre champ d'activité.

3-la contribution à l'information et la formation des militants syndicaux, des salariés, des étudiants et de toutes les organisations et organismes intéressés à l'histoire sociale de la fonction publique.

**-Le fonctionnement :**

Comme il est indiqué dans le document de 2006, l'IHS est une association 1901 avec des statuts déposés à la Préfecture. Le siège social est à Montreuil, 263, rue de Paris. L'IHS nationale propose de prendre comme référence les statuts de l'IHS de la FNTE (cf. les statuts en pièce jointe).

**L'association** est composée :

- de membres fondateur par exemple l'UGFF et les organisations statutaires.
- de membres d'honneur ou personnes morales désignés par le conseil d'administration, parmi les personnalités compétentes intéressées par les activités de l'association
- de membres adhérents individuels

L'assemblée générale composée des membres fondateurs, des membres d'honneur ou personnes morales se réunit chaque année et élit le bureau

**Le bureau** avec au moins un président, un trésorier, un secrétaire général.

Ce bureau pourrait être raisonnablement composé de 5-6 membres, le conseil d'administration d'une vingtaine de membres. Il s'agit là des acteurs principaux de l'IHS, ceux qui la font vivre. Le mandat est de 3 ans.

Un conseil scientifique permet d'associer des personnalités de la fonction publique ainsi que des spécialistes de l'histoire syndicale, économique et sociale dont la compétence et l'apport s'avèrerait utiles et nécessaires.

### **Les ressources**

Elles proviennent des cotisations des membres fondateurs et des subventions des collectivités publiques ou d'autres organismes.

## **2- les archives**

Elles constituent la matière principale pour le travail de l'IHS.

Force est de constater l'absence de politique d'archives depuis le milieu des années 80. Ce que nous avons dans le local d'archives a été classé au début des années 80.

### **-L'archivage "traditionnel"**

Un dépôt a été fait à Bobigny dans l'urgence sans se soucier de sa valorisation. Une convention entre le conseil général de Seine Saint-Denis et l'Institut CGT d'histoire sociale a été signée le 5 novembre 1993.

L'inventaire du fonds des archives de l'UGFF a été fait en 1997. Il comprend notamment la série complète des congrès de 1947 jusqu'à celui de 1988. Un ensemble de documents ont été classés mais sans objectifs clairement définis. Il s'agissait avant tout de préservation.

Le local d'archives, au départ mutualisé a été transformé en entrepôt insalubre pour les papiers les plus divers, qui ont souvent peu de lien avec les archives en tant que tel. Ainsi des monticules de tracts, des pièces comptables qui n'ont pas à être conservées, etc... Il faut ajouter le matériel de manifestation, banderoles, bidons d'essence, etc?...

L'UGFF pour sa part n'y occupe qu'un espace réduit.

Une réflexion est nécessaire :

-sur le devenir de ce local. Une rénovation est nécessaire, ce qui permettrait de repartir sur des bases saines à partir des règles d'archivage moderne. Cela suppose de le vider de ce qu'il contient, ce qui est surtout un problème non pour l'UGFF mais pour les composantes qui l'occupent... A noter de nombreuses FD (Cheminot, chimie, services publics, Fapt,...) ont eu recours au recrutement d'un archiviste.

-Des archives sont dans les bureaux des militants. Elles demandent à être en premier lieu classés. C'est de la responsabilité de chacun (cf. la méthodologie proposée à la FD des cheminots en pièce jointe).

-sur la valorisation des archives que nous déposons à Bobigny.

### **-l'archivage électronique**

Les supports ont une durée de vie limitée. Les ordinateurs d'aujourd'hui ne lisent plus les anciennes disquettes... Nous n'avons aucune règle de conservation des données de nos messageries.

En conséquence, ce sont des tranches de mémoire de l'organisation qui disparaissent.

L'élaboration de règles de classement sur un serveur à partir d'une arborescence est indispensable (cf. les règles de nommage). A titre d'illustration, nous avons ainsi classé les comptes-rendus de CE et bureau que nous avons retrouvés. André indique qu'il est nécessaire pour ce faire d'avoir un vrai serveur et des logiciels de classement. Des mutualisations sont à rechercher (Aful, Fédération des services publics,...). Si cette proposition est retenue par le bureau, un groupe de travail avec André devra être mis en place.

### **3- Les initiatives de l'IHS**

Beaucoup de questions (sinon la plupart) qui se posent au syndicalisme aujourd'hui ont déjà été nourries de larges débats dans le passé et ont été souvent au cœur des luttes des fonctionnaires. Ainsi la question du statut, du droit syndical, des salaires, de l'organisation syndicale. Dans les dernières décennies, particulièrement depuis les années 70, d'autres thématiques sont venues sur le devant de la scène, ainsi l'organisation de l'Etat, la décentralisation, les missions publiques, le rapport aux usagers.

La connaissance de la manière dont nos organisations ont affronté ces grandes questions est essentielle aujourd'hui, en particulier pour les nouvelles générations de militants.

L'HS fonction publique doit participer aux initiatives événementielles organisées par l'HS national ou par lui-même. Ainsi nous sommes dans l'année du 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération. En Juillet 1944 reparait un numéro de la tribune des fonctionnaires, le 18 août 1944, un groupe de résistants reprend possession de la maison des syndicats, 10 rue de Solférino...

Je donne cet exemple. Il faut aussi se situer dans le temps. Le 19 octobre 1946, nous fêterons le 70<sup>e</sup> anniversaire du statut général des fonctionnaires. Il ne s'agit pas d'une commémoration classique, jamais les attaques contre le statut n'ont été aussi présentes. Nous serons à un an des élections de 2017. La droite indique très clairement qu'elle veut limiter son champ d'application aux seuls emplois dits de souveraineté. C'est ce que voulait faire Sarkozy mais qu'il n'a pas pu réaliser.

L'offensive de la droite contre le statut est objectivement rejointe par des cénacles dits de gauche, ainsi Terra nova qui appuie la proposition de contre-réforme du statut de Silicani (suppression des corps au profit d'une fonction publique de "métiers" et du concours devenu "non obligatoire") ou le groupe des Gracques, ces derniers revendiquant "la convergence des statuts publics et privés pour les nouveaux entrants, en commençant par les hauts fonctionnaires".

La politique actuelle du gel de la valeur du point d'indice, les blocages de carrière, le non titulariat massif contribuent largement à décrédibiliser ce que représentent le statut et les garanties fondamentales qu'il apporte.

C'est donc une grande bataille qui est d'ores et déjà engagée pour défendre et rénover le statut.

J'indique aussi que nous avons un fond d'archives sur le collectif DOM qui pourrait être valorisé.

## **Pour conclure, quelques pistes :**

-Pour créer l'association et constituer le conseil d'administration, s'adjoindre le concours de chercheurs et de personnalités il convient bien évidemment de solliciter les composantes. La direction de l'UGFF devra évidemment être présente avec la définition d'une feuille de route.

Une note personnelle, on retrouve dans l'activité des IHS beaucoup de retraités. Cela peut se comprendre : changement d'activité, plus de temps, etc... cela peut permettre de lier des liens avec les retraités, de mener la bataille des idées, l'IHS doit aussi être l'affaire des camarades actifs comme on dit. Il y a dans nos archives bien des dossiers qui exploités peuvent servir utilement la bataille syndicale aujourd'hui.

-les coopération-mutualisation

Avec la fédération des services publics, une réunion de travail a eu lieu le mercredi 15 avril matin pour définir les modalités de coopération (cf. le compte-rendu au bureau).

Des espaces de coopération-mutualisation sont à rechercher avec les organisations de l'UGFF comme avec les autres fédérations de la fonction publique (FAPT, santé). Par exemple dans le domaine des archives, trouvons les bonnes méthodes, pour classer, répertorier, numériser lorsqu'il le faut, tirer le meilleur parti de nos archives. Chaque camarade de la direction trouve utile d'avoir une collection complète de Fonction publique au centre de documentation. Sans doute la conservation des derniers numéros se justifie, mais ne serait-il pas plus judicieux d'avoir une collection complète à disposition avec des volumes brochés? Le coût est de 900 euros pour une collection de 20 ans.

Il s'agit aussi de valoriser les initiatives qui sont prises par les différents IHS de la fonction publique ou par les organisations.

- la sortie d'un premier bulletin de l'IHS

Je pense en particulier au besoin d'informer les militants de l'UGFF sur la démarche engagée mais aussi de faire connaître des travaux historiques en cours, de poursuivre le travail sur le statut, par exemple le statut des chercheurs et les débats auxquels il a donné lieu à l'époque et qui se poursuivent aujourd'hui.